



Arnaqué par une coiffeuse à domicile

Par **muriellec**, le **07/02/2008** à **17:42**

bonjour,j'ai rencontré sur un forum une personne qui proposait le lissage permanent à domicile. Elle prétendait avoir effectué un stage de lissage permanent. J'ai été le faire à son domicile, le resultat était moyen, celle-ci m'avait conseillé d'attendre trois jours avant de me laver les cheveux. Lorsque je les aient lavés, mes cheveux étaient "bizard"et tout sec. Je l'ai contacté pour lui en parler, et la coiffeuse ma dit d'attendre quinze jours et qu'elle me le referait ou qu'elle me rembourserait si je voulais.

Quinze jours après mes cheveux ont cassés, je l'ai rappelé et a reconnue avoir laissé trop longtemps posé le produit mais que ce n'était pas de sa faute!

Je lui est donc demandé de me rembourser les 200 € que je lui avait versé en espèces.Elle n'était pas d'accord, j'ai donc demandé la moitié et a accepté.

Cependant cela fait plus de 15 jours que j'attends son versement, j'essais de la rappeler mais celle ci ne me répond pas.

Que puis-je faire pour obtenir un remboursement ?

merci d'avance.

Par **kenza**, le **07/02/2008** à **17:46**

est ce ke tu as signé un papier avec elle?

Par **muriellec**, le **07/02/2008** à **18:00**

malheureusement je n'est rien signé

Par **elexir3**, le **29/02/2008** à **21:06**

bonsoir j'aimerais savoir qui ta coiffé a domicile car j'aimerais aussi le faire le yuko mais j'ai peur de tomber sur la meme ke toi! merci d'avance

Par **muriellec**, le **02/03/2008** à **12:56**

bonjour, la personne qui m'a fait le yuko le pratique sur lyon ,elle a finit par me remboursé la moitié du prix que j'avais payé, méfie toi quand meme, je pense que toutes ces personnes qui ce dise coiffeuse à domicile ne le sont en faites pas du tout, et aucune d'elles à mon avis n'a pratiqué de formation pour le yuko, il existe des salons qui le pratique, c'est plus cher, mais si tu tiens à tes cheveux je te conseille les vrais professionnels, bonne chance.